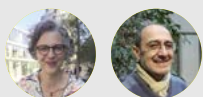


Les archives notariales, quelques minutes pour comprendre !



Coordination :

Aline Carpentier-Le
Corre et Danis Habib

Introduction

Les archives des notaires, lorsqu'elles sont versées aux services d'archives ne se limitent ni à leurs minutes ni aux répertoires. À la périphérie de ces actes se retrouvent souvent, lorsque le notaire les remet en dépôt aux services, d'autres documents qui font l'objet de collections ou de corpus documentaires, ce sont les archives privées des notaires.

De la collecte à la communication et la mise en valeur, les articles aborderont les questions des nouvelles pratiques (numérisation, annotation collaborative, utilisation de l'intelligence artificielle, mise en ligne d'instruments de recherche, externalisation de la collecte, etc.) au Minutier central des notaires de Paris et dans des services d'Archives départementales, sans oublier l'outre-mer.

Différents retours d'expériences sont l'occasion de s'interroger sur la place de la collecte et du traitement des archives aujourd'hui.

L'ère du numérique (signature électronique, archivage électronique, projets collaboratifs, etc.) plonge le notaire et l'archiviste dans le futur !

Les différents projets menés par les services d'Archives montrent le dynamisme du sujet des archives des notaires. Nous espérons que ce dossier vous permettra de le découvrir.

Le Minutier central des notaires de Paris en quelques chiffres...

Le Minutier central des notaires de Paris a la réputation d'être le plus volumineux du monde, c'est sans doute exact étant donné l'ancienneté de Paris dans son rôle peu contesté de capitale et la densité de population de la ville, occasion de rappeler quelques chiffres...



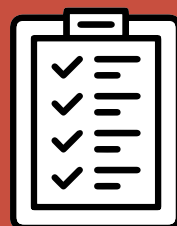
Minutes

22 kml (kilomètres linéaires) de minutes conservées
2,5 kml d'autres documents (répertoires, dossiers de clients, comptabilités, archives des offices notariaux...)
soit **24,5 kml** de documents occupant **27 kml** dans les magasins dévolus au Minutier central sur le site parisien des Archives nationales.



Cartons

217 000 cotes (articles) de minutes communicables au public contenues dans **200 000 cartons** dont
4 280 cotes bloquées à la communication en raison de leur état matériel
1 070 cotes +
4 000 répertoires entièrement numérisés
2 380 cotes microfilmées
30 000 cartons communiqués en salle de lecture par an (soit deux tiers de l'activité du site parisien, et 30 % de celle des Archives nationales)



Inventaires

2 500 notaires producteurs
5 000 instruments de recherche en ligne
1 032 000 descriptions au niveau de la pièce



Mélisa Locatelli,
Marie-Françoise Limon-Bonnet

Bilan de 10 ans de collecte au Minutier central : 5,4 kml

La saturation, au début des années 2000, des bâtiments du site parisien des Archives nationales (AN) situés dans le quartier du Marais compliquait l'entrée des minutes notariales du début du XX^e siècle.

L'inauguration en 2013 du centre de Pierrefitte-sur-Seine, a libéré des espaces dans ce site historique grâce au déménagement des fonds postérieurs à la Révolution française et a permis la reprise à « grande échelle » de la collecte des archives. La mission est en effet d'ampleur : accueillir les documents produits

en boîtes de conservation (type « Cauchard »), puis de les coter, tout en réalisant le répertoire numérique correspondant¹.

Avant de concrétiser le versement cependant, une visite à l'étude ou sur le lieu de stockage des archives s'impose, occasion de rappeler – parfois très utilement ! – les différentes obligations en matière de conservation des minutes et répertoires, certains producteurs n'ayant plus eu de contacts avec des archivistes depuis des décennies. L'état sanitaire des documents est ainsi contrôlé et, au besoin, des prélèvements sont réalisés dans les situations délicates (notamment en cas d'utilisation de grenier, cave, voire garage...) par le département de la conservation des AN. Les offices doivent également remettre depuis 2017 un « dossier technique amiante » (DTA) avant toute entrée. La visite est enfin l'occasion de repérer les répertoires et de sonder le personnel sur l'existence éventuelle d'autres archives, notamment des tables et fichiers de clients. Un compte rendu, au plan formalisé en 2013, est alors systématiquement réalisé et envoyé à l'étude.

À l'instar d'autres services d'archives, l'entrée de ces minutes de la première moitié du XX^e siècle génère un flux important de demandes de copies d'actes par les offices notariaux pour leurs affaires en cours ; celles-ci sont gérées uniquement par envoi de copies numériques (un peu plus 1 300 demandes traitées chaque année correspondant à près de 16 000 vues créées). Enfin, certains actes témoignant de l'histoire tumultueuse de cette période – comme l'entrée très récente des archives établies pendant l'Occupation – ont fait ou feront l'objet de valorisations thématiques. Si les trois cinquièmes des études sont désormais à jour de leurs versements, la livraison d'ici quelques années de magasins d'archives rénovés sur le site parisien permettra d'achever cette vaste opération de collecte.



Local de stockage d'une étude parisienne avant la collecte
© François Chancerel

par les 122 études « historiques » parisiennes, le tout dans le contexte bien connu de la réduction du délai de communicabilité des minutes à 75 ans (depuis 2008), soit un volume estimé à 10 km linéaires, confirmant la réputation du service de « plus grand minutier du monde ». Une procédure a été mise en œuvre pour recevoir ces versements, toujours en cours.

La collecte a recommencé sur une base de volontariat de la part des études, sauf cas particulier où le service sollicite, auprès de certaines d'entre elles, le versement, souvent à la suite d'une requête d'un chercheur pour faciliter l'accès aux documents. Fin 2022, sur les 122 études, 74 avaient transmis leurs actes jusqu'aux années 1938-1946 (en fonction du millésime du transfert), soit 5,4 km linéaires de documents ou plus de 42 000 nouveaux cartons.

Devant l'ampleur annoncée de la tâche en 2013, il a été décidé que les versements se feraient aux frais des études notariales qui ont à leur charge le déménagement et la mise sur étagères des AN. Les actes arrivent en boîtes de rangement de bureau, plus maniables que les lourds cartons de déménagement acceptés initialement. Par la suite, l'équipe technique du service prend à sa charge de nettoyer et de conditionner les liasses



**François Chancerel,
Mélisa Locatelli,
Marie-Françoise Limon-Bonnet,
Benjamin Davy**

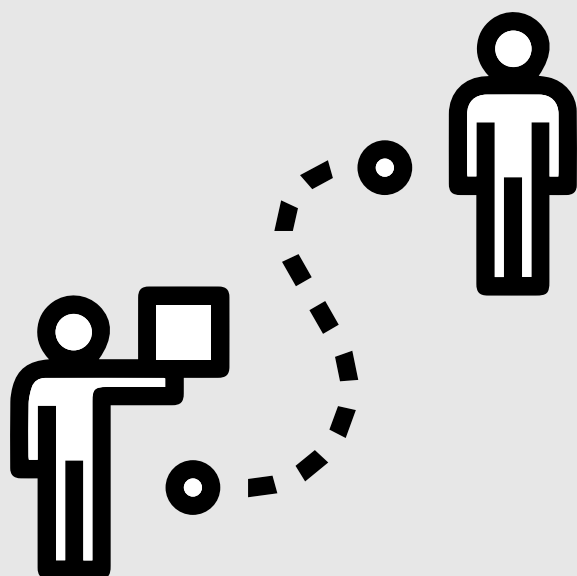
1. Une page du site internet des AN consacrée aux notaires en tant que producteurs reprend les principales étapes de cette procédure de transfert : <https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/archives-des-notaires-de-paris>

Les actes authentiques électroniques et le MICEN : quels défis et enjeux à venir ?

Comment seront les actes dans 200 ou 300 ans ? Seront-ils aussi accessibles et lisibles que ceux des années 1750 ? Réponse...

L'acte authentique électronique est apparu presque par hasard, comme une suite de la loi de mars 2000. Que devait-on alors faire de ce texte ? De manière empirique, et alors presque intuitive tant il était difficile de mesurer la portée des premiers pas accomplis, le notariat a entrepris de poser les bases du Minutier Central électronique (MICEN). Un décret d'août 2005 est devenu la pierre angulaire juridique de

Bientôt, si le projet lancé en 2022 suit son cours, un *registre national des répertoires électroniques des notaires* (REEL), assorti de critères de sécurité répondant aux normes les plus avancées au regard de l'objectif recherché, viendra augmenter les capacités de reconstitution des minutes en cas de destruction (y compris des anciennes minutes « papier » antérieures à l'AAE qui, elles, ne seront pas numérisées) et faciliter la production des données statistiques.



l'acte authentique électronique (AAE) et du MICEN. Il était temps. Cette évolution dans l'histoire du notariat coïncide en effet avec une période d'inflation du volume des actes papier, en raison de la multiplication des annexes réglementaires au fil des lois de protection du consommateur intervenues depuis le début des années 1990. La dématérialisation des minutes et des annexes devenait urgente. Aujourd'hui le MICEN stocke plus de 25 millions d'actes. Il en engrange chaque année entre 4 et 5 millions. Près de 90% des actes sont désormais réalisés sous forme électronique.

Le MICEN présente 4 avantages essentiels. Il permet d'abord une conservation mutualisée et sécurisée des minutes, aux meilleurs standards possibles, avec des redondances en cas de destruction d'un site de conservation. Ensuite, il permet une réduction drastique des espaces physiques de stockage. Troisièmement, les actes électroniques sont propices à la production de données structurées qui, immédiatement avant le scellement des actes et leur admission au MICEN, peuvent être extraites à des fins opérationnelles (par exemple au bénéfice des services de publicité foncière) ou statistiques – toutes ces potentialités ne sont pas encore exploitées. Enfin, l'acte électronique a tracé le chemin de l'acte à distance qui, possible depuis début 2019, représente à présent environ 10% des actes, permettant une réduction de l'empreinte carbone du notariat.

À ces quatre avantages répondent cependant quatre défis. Le renforcement de la quérabilité et de l'accessibilité des actes à travers des bases mutualisées ne doit en aucun cas venir porter atteinte au secret professionnel. En second lieu, il convient d'assurer une mise à jour continue du MICEN, de manière à assurer une parfaite lisibilité des minutes en tenant compte de l'évolution des technologies de stockage, pendant la durée des 75 ans, puis lorsque vers 2085 les premiers actes stockés au MICEN seront reversés par dizaines de milliers dans les archives publiques. En troisième lieu, les actes du MICEN, actuellement scellés et exploitables par les seuls offices qui les ont établis, devront pouvoir être rendus accessibles à tous les publics des archives. Le notariat travaille sur ces deux sujets, et a constitué des réserves financières permettant ces mises à niveau au fil des décennies. Une dernière question dépasse le champ des 75 ans et donc celui du notariat : qu'advient-il des actes électroniques dans 200 ou 300 ans ? Seront-ils aussi accessibles et lisibles que le sont les minutes des années 1750 ? Cette question suppose, de la part des archives publiques, une capacité de réflexion et surtout un outillage technologique à la mesure d'un enjeu dépassant largement le terme de la vie humaine.

Mais avant cette question s'impose un impératif de lucidité. Le MICEN est certes un moyen d'assurer la conservation des minutes, en minimisant les risques de destruction des archives papier par les phénomènes bien connus des archivistes. Il serait pourtant imprudent de miser sur le seul MICEN. Voilà pourquoi le notariat plaide pour le maintien dans les offices d'un répertoire annuel sous forme papier, permettant lui aussi la reconstitution en cas d'atteinte portée à l'intégrité des actes électroniques. Cette précaution est indispensable à l'heure où se développent de nouvelles conflualités et des nouveaux modes d'agression.



Jérôme Fehrenbach
Directeur général du Conseil supérieur
du notariat et historien

Vers un nouveau modèle de collecte ?

Les Archives départementales des Yvelines (AD78) ont expérimenté le recours à une prestation externalisée pour la collecte et le traitement des archives notariales. Retour d'expérience.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de collecte des AD78, les archives notariales ont été identifiées comme des documents aussi essentiels que l'état civil ou le cadastre, et de ce fait, leur collecte jugée prioritaire.

En 2016, vingt-cinq offices notariaux conservaient des archives de plus de 100 ans sur les quarante-huit études existantes. Un programme de collecte a été planifié sur trois ans entre 2016 et 2018 avec recours à des prestations de collecte et de traitement pour pouvoir mener en parallèle les autres missions et projets des Archives départementales.

Le périmètre du projet s'est focalisé autour d'une date « seuil » : les minutes et les répertoires pour tous les notaires des Yvelines jusqu'en 1920 inclus. Pourquoi cette date ? Plusieurs raisons ont motivé cette décision. La première répond simplement à une question matérielle. Les premières évaluations d'une collecte au terme du délai de 75 ans aboutissaient à collecter plusieurs kilomètres d'archives, que les AD ne pouvaient prendre en charge dans un contexte de saturation de son bâtiment. Il s'agissait aussi de pouvoir assurer une collecte équitablement répartie sur le territoire et de satisfaire tous

les usagers. Enfin, un projet de recherche collaborative sur les testaments de poilus était en cours d'élaboration.

Sous le contrôle et le pilotage de l'archiviste en charge des archives notariales, l'opération a été découpée en deux phases : une phase de visite, réalisée en amont pour évaluer l'état des archives par l'archiviste lui-même (première mise en œuvre du contrôle scientifique et technique sur ce secteur). Puis une phase d'exécution, confiée à un prestataire comprenant transport, manutention, dépoussiérage, conditionnement et classement.

La première phase d'audit consistait à évaluer sur place la volumétrie, l'état des séries (s'assurer que les minutes et répertoires prenaient bien la suite des séries déjà conservées aux AD, l'absence de lacunes sur la tranche chronologique collectée, notamment sur les périodes de conflit), l'état sanitaire (présence de traces de moisissures, poussière ou autres facteurs de dégradation) et l'accessibilité du local archives. Cette phase d'audit était également indispensable pour évaluer le coût de la prestation et fournir des éléments fiables au prestataire.

Ces visites ont en outre permis de retrouver des liasses de minutes oubliées, souvent très anciennes (allant du XVI^e au XVIII^e siècle) ou des répertoires mélangés avec d'autres registres (formalités, comptabilité, table des clients, etc.) : mission que seul l'archiviste est en mesure d'effectuer.

La mission du prestataire consistait à effectuer la prise en charge et le transfert des

archives depuis les offices jusqu'aux AD puis de les classer dans des espaces mis à sa disposition. L'enlèvement des archives dans les offices n'a fait l'objet d'aucun re-

tour négatif, l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement de la prestation étant condensé dans un outil de suivi (coordonnées de l'office, localisation précise et difficultés d'accès, description des documents à prendre en charge, volume, lacunes,

etc.). De plus, le prestataire a remis à chaque office un bon de prise en charge.

Une fois les archives arrivées aux AD, le prestataire a suivi le cahier des charges et a assuré le dépoussiérage, le conditionnement, la description et le classement. Les documents qui nécessitaient une désinfection et/ou une restauration ont fait l'objet de prestations complémentaires. Enfin, le prestataire a remis des livrables correspondant à des bordereaux de versement, qui ont été adressés aux offices pour prise en charge définitive.

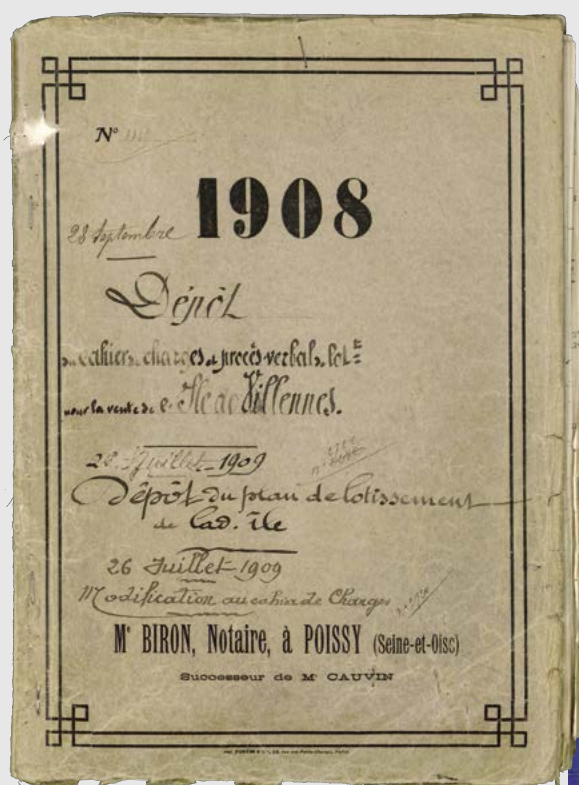
Au final, le bilan de cette opération, très positif, est de :

- 26 fonds collectés dans 23 offices (suite à des rachats d'anciens offices)
- 280 mètres linéaires collectés après traitement
- Durée de réalisation par le prestataire (hors temps de visite réalisé en interne) : 103 jours ETP (équivalent temps plein) répartis entre 2017 et 2018

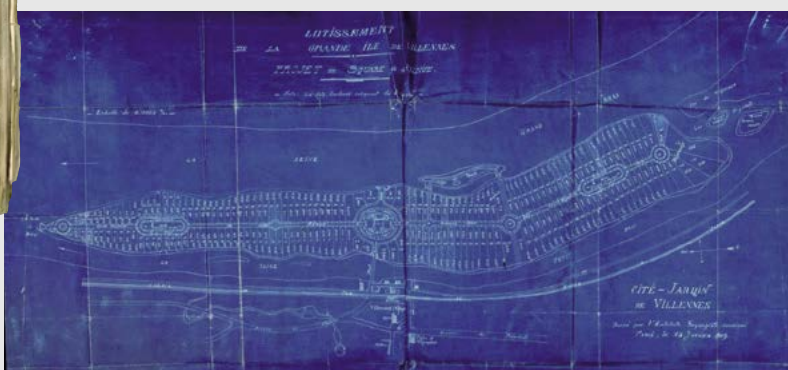


Anthony Rigault

Archiviste en charge de la collecte Archives départementales des Yvelines



Plan annexé à la minute du cahier des charges et procès-verbal de lotissement de l'île de Villennes en 1909 par Maître Biron, notaire à Poissy (3E 31 825)
© AD des Yvelines





Vue du site historique et de l'annexe des Archives de la Somme.
© AD de la Somme

Les pratiques archivistiques d'un service dédié

En 2018, les Archives de la Somme comptaient parmi les rares services à n'avoir aucun instrument de recherche (IR) de notaires en ligne, combiné à un classement en série continu et au mélange des minutiers au sein des anciennes études des gardes-notes.

Dans ce contexte, un service dédié¹ a été créé, associant conseil et contrôle sur les officiers publics et ministériels et la direction des finances publiques. Le but étant de regrouper en une entité les archives relatives aux biens et aux personnes avec comme objectifs d'opérer la reprise intellectuelle des fonds existants, d'assurer le traitement matériel des collections, de résorber l'arriéré de collecte de plus de 2 kilomètres linéaires (kml), de valoriser ce travail avec un effectif d'1,4 équivalent temps-plein.

Traitement intellectuel

Depuis 2018, un nouveau site de stockage de 37 kml permet d'assurer de nouveau la collecte obligatoire, après un moratoire de plus de dix ans.

Chaque demande de versement s'accompagne de la refonte de la généalogie administrative de l'étude. Les anciens IR (instruments de recherche) de la salle de lecture sont mis à jour, créant une double collection temporaire, qui sera supprimée à terme.

Une reprise intellectuelle du passif est aussi effectuée sans imposer la cotation par étude préconisée dans la circulaire du 12 mai 1958². Un travail chronophage et la réalisation de tables de concordances volumineuses n'étaient pas envisageables.

Les IR suivent néanmoins les modifications juridiques des études, notamment lors des transferts dans d'autres localités (ex. : il existe trois IR pour l'étude de « Ault 3 » devenue « Friaucourt » à la Révolution française puis « Friville-Escarbotin » en 1978).



Traitement matériel

En 2018, environ 3 % des archives notariales bénéficiaient d'un conditionnement pérenne, 41 % d'un conditionnement intermédiaire, le reste ne comportant pas de conditionnement ou quelque chose de très provisoire (sacs à grain entre autres).

Dans la continuité du travail intellectuel, le service a entrepris un reconditionnement complet des collections grâce au recrutement d'une personne en contrat unique d'insertion de vingt heures hebdomadaires (vingt-six heures sur la deuxième année).

Ce renfort a permis de reconditionner plus de 5 % des collections en un an. Ainsi, trois personnes à temps plein sur deux ans permettraient la reprise

Vue d'un des magasins du site du 61 rue Saint-Fuscien à Amiens. © AD de la Somme

1. Service Aide aux officiers publics ou ministériels et finances publiques.

2. « Les minutes notariales sont groupées par études, chaque étude portant un numéro d'ordre individuel, chaque liasse ou registre reçoit ensuite un numéro d'ordre individuel. »

matérielle intégrale des archives notariales. Celle-ci consiste en un dépoussiérage rapide par aspiration voire microfibras, un rééquilibrage des liasses et un reconditionnement en matériaux neutres (papier et sangles) et boîtes intermédiaires. Le principe de réalité conduit à une opération de masse, d'où le choix de boîtes intermédiaires, la direction ne pouvant financer des boîtes de conservation définitive au rythme de ce chantier.

Relations professionnelles et valorisation

La livraison de nos nouveaux locaux ainsi que la baisse des moyens matériels et humains, nous ont amenés

à revoir nos pratiques. Un protocole de versement des archives notariales a été établi début 2018. Il se décline en trois exigences :

Matérielle : classement chronologique, dépoussiérage et mise en boîtes archives de bureau neuves des minutes, acheminées par le notaire lors de son versement.

Sanitaire : le diagnostic amiante du local archives est fourni et une désinfection est exigée en cas de présence de moisissure sur un volume important de documents.

Intellectuelle : le bordereau de versement détaillé accompagne les boîtes.

Afin de rendre visibles ces nouvelles procédures, des plaquettes de communication et fiches pratiques ont

été créées³. Pour faciliter leur diffusion et surtout leur adhésion, nous avons réamorcé les relations avec la Chambre des notaires. Elle relaie nos informations et joue le rôle de médiatrice pour les situations compliquées.

Nous avons également multiplié les visites de conseil dans les offices afin de créer du lien, d'expliquer nos pratiques, d'évaluer les volumes à collecter et susciter les versements.

Avec le recul, nous avons aussi voulu valoriser notre travail et surtout éveiller aux bonnes pratiques archivistiques les futurs salariés des offices que sont les étudiants du BTS « collaborateur juriste notarial » d'Amiens par le biais d'une sensibilisation.

« Nous avons aussi voulu valoriser notre travail et surtout éveiller aux bonnes pratiques archivistiques les futurs salariés des offices que sont les étudiants. »



Arnaud Espel

Chef du service Aide aux officiers publics et ministériels et finances publiques
Archives de la Somme



Émilie Fourquez

Adjointe au chef du service Aide aux officiers publics et ministériels et finances publiques
Archives de la Somme

3. [<https://archives.somme.fr/page/officiers-publics-ou-ministeriels>]



Les archives notariales à la Guadeloupe, une conservation mouvementée

Si les archives notariales sont utiles pour comprendre le fonctionnement des sociétés coloniales fondées sur l'esclavage, l'histoire de leur conservation recèle bien des surprises.

Le 13 janvier 1759, quand M^e Dizangremel, notaire royal à la Guadeloupe se rend à Vieux-Habitants sur la côte ouest de la Basse-Terre, il n'imagine pas que l'inventaire des biens qu'il vient rédiger deviendrait la plus ancienne minute originale conservée aux Archives départementales de la Guadeloupe. Dès 1638 et les premiers temps de la colonisation, les notaires sont assurément présents pour authentifier les concessions de terres mais leurs actes n'ont pas été conservés. En 1789, la Guadeloupe compte trente-cinq notaires dont les conditions d'exercice demeurent peu connues sinon qu'ils doivent respecter les usages des notaires de Paris et que les charges ne se transmettent pas. Il faut attendre 1864 pour voir appliquées sur place les dispositions de la loi du 25 ventôse an XI (16 mars 1803) sur le notariat.

Dans une île tropicale soumise à des cyclones dévastateurs, les conditions climatiques, la précarité des constructions et les négligences humaines provoquent une telle disparition des documents que les autorités sont contraintes d'agir. Tout au long du XVIII^e siècle, les déclarations, ordonnances ou règlements rappellent les obligations faites aux notaires guadeloupéens de conserver leurs minutes dans des lieux sûrs, couverts de tuiles ou d'essentes et non de paille, loin des cuisines et des lieux d'habitation. Ces textes renvoient l'image de minutes gardées sans soin, mal rangées ou perdues, avec des clients incapables d'obtenir une copie. Les magistrats chargés de visiter les études sont également rappelés à l'ordre, tout comme les greffiers qui reçoivent les minutiers des notaires décédés, démissionnaires ou démis. Ces injonctions manquent d'efficacité et il faut attendre la fin du XIX^e siècle pour que la conservation des minutes soit mieux prise en compte.

Dès 1776 cependant, le ministère de la Marine décide la création en métropole d'un dépôt des papiers publics pour recevoir notamment les copies figurées des actes des notaires coloniaux, à l'exception des inventaires quand ils ne sont pas inclus dans les minutes elles-mêmes. Cette procédure s'est maintenue jusqu'en 1912 et le gouverneur de la Guadeloupe parvient ensuite à lui substituer en 1925 un dépôt local des papiers publics. Transféré aux Archives départementales en 1971, le service fonctionne jusqu'en 1996, raison pour laquelle les minutes notariales les plus récentes conservées dans les collections départementales sont

des copies authentiques de 1994. Cette organisation compense l'application tardive de la loi du 14 mars 1928 sur les archives notariales, postérieurement à la transformation des anciennes colonies françaises en départements en 1946 et à la création des Archives départementales de la Guadeloupe en 1951. Les quatre premiers dépôts de minutes originales ont lieu en 1964 et le fonds représente aujourd'hui près de 300 mètres linéaires alors que l'île compte vingt-deux offices notariaux, les derniers versements datant de 2022. Le minutier inclut les actes des notaires de Marie-Galante, de la partie française de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, en comprenant pour cette dernière les documents notariés produits entre 1784 et 1878 sous administration suédoise.

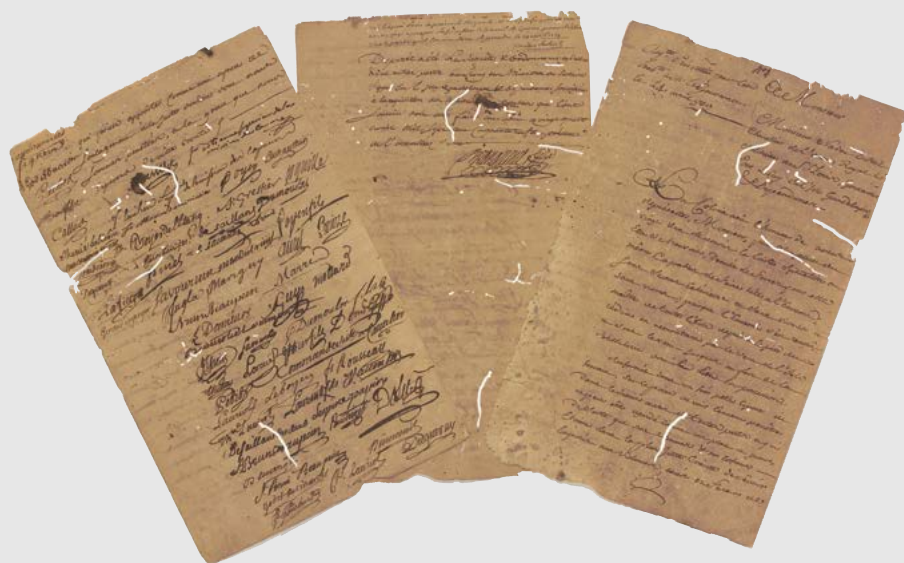
En dépit d'une histoire mouvementée et des manques, le minutier des notaires guadeloupéens offre un intérêt particulier grâce aux inventaires de biens qui sont absents du dépôt métropolitain des papiers publics des colonies. Son importance apparaît dans les recherches menées sur l'esclavage pour lesquelles les listes d'esclaves annexées aux actes, demeurent à la fois une source incontournable et un témoignage mémoriel.

« Dans une île tropicale soumise à des cyclones dévastateurs, les conditions climatiques, la précarité des constructions et les négligences humaines provoquent une telle disparition des documents que les autorités sont contraintes d'agir. »



Benoît Jullien

Directeur des Archives départementales de la Guadeloupe



Un des plus anciens documents signés par M^e Dizangremel : une requête adressée le 24 avril 1759 au gouverneur de la Guadeloupe.
© Arch. dép. Guadeloupe, 2 E 2/143



Anciennes fiches
cartonnées
du Minutier central
de Paris
© Danis Habib

Comment ont été élaborés les instruments de recherche au Minutier central des notaires de Paris ?

D'abord sous forme de fiches cartonnées ou manuscrites, les milliers d'analyses d'actes ont été peu à peu dématérialisées ou encodées en XML-EAD pour être consultées dans la Salle des inventaires virtuelle (SIV).

Depuis 2013, avec le lancement de la Salle des inventaires virtuelle (SIV) des Archives nationales, le Minutier central, où régnaient en maîtres depuis 1932 catalogues d'actes et fichiers cartonnés thématiques, s'est mis à la page ISAD-G et XML-EAD. Ce travail considérable, piloté alors par Michel Ollion, consista à répartir ces millions d'analyses par notaire et par étude pour obtenir, au lancement de la SIV, autant de fichiers xml qu'il y avait d'études et de notaires dans chacune d'entre elles, et même un peu plus, puisque certains minutiers avaient été si bien analysés par nos formidables prédécesseurs, que certains fichiers xml, menaçant d'être atteints d'obésité morbide informatique, il fallut les diviser en plusieurs, tous sagement rangés sous un instrument de recherche (IR) de regroupement au nom du notaire. Le tout avait l'allure, avec la donnée essentielle qu'était la « cote pivot », d'une gigantesque gare de triage. En parallèle, les fichiers papier étaient dématérialisés, en interne, par dactylographie dans la base « Minutes », la base d'analyses alors existante, ou, de manière plus industrielle, via le programme de numérisation/dématérialisation lancé aux Archives nationales par marché public pour l'ensemble de leurs IR papier. Voilà comment est née la SIV « Archives des notaires », sous-ensemble conséquent de la SIV. L'opération permit une première vision – encore très partielle – des clientèles de chaque étude, mais surtout la prise de conscience d'une couverture documentaire inégale selon les notaires et selon les périodes. Aussi la reprise des versements s'accompagna-t-elle d'une volonté de faire connaître l'importance du fonds pour les travaux historiques sur les

XIX^e et XX^e siècles, d'autant que le Minutier central devenait le seul ensemble d'archives conservé sur le site parisien comportant des documents de cette période. À l'exception des actes remarquables repérés à l'occasion du conditionnement de la collecte, les cartons sont désormais analysés dans leur entier, l'idée étant de proposer des corpus complets aux chercheurs. Outre l'effort développé pour analyser à la pièce les minutiers dépourvus de répertoire, les choix portent sur l'analyse exhaustive de minutiers de notaires ayant exercé moins de cinq ans, ainsi que ceux de quelques notaires sélectionnés pour leur clientèle dans le cadre d'axes stratégiques pluriannuels. L'indexation, consubstantielle à la pratique du fichier papier, aujourd'hui utile à la manipulation fine de toutes ces données, a été mise entre parenthèses afin de progresser dans l'analyse d'actes non décrits, en attendant que des modèles d'indexation automatique¹, basés sur l'intelligence artificielle, permettent d'alléger cette tâche répétitive et gourmande en temps.



Aurélia Rostaing,
Marie-Françoise Limon-Bonnet

1. [<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03625734/document>] : projet NER4ARCHIVES, développé par le Lab des Archives à titre expérimental.

Notices producteurs et archives, l'écosystème vertueux

La description des fonds d'archives ne saurait être complète sans celles des producteurs. Les archives notariales n'échappent pas à cette règle, et le référentiel des producteurs des Archives nationales, socle de la Salle des inventaires virtuelle, est constitué à 20 % de notices producteurs élaborées par le Minutier central.

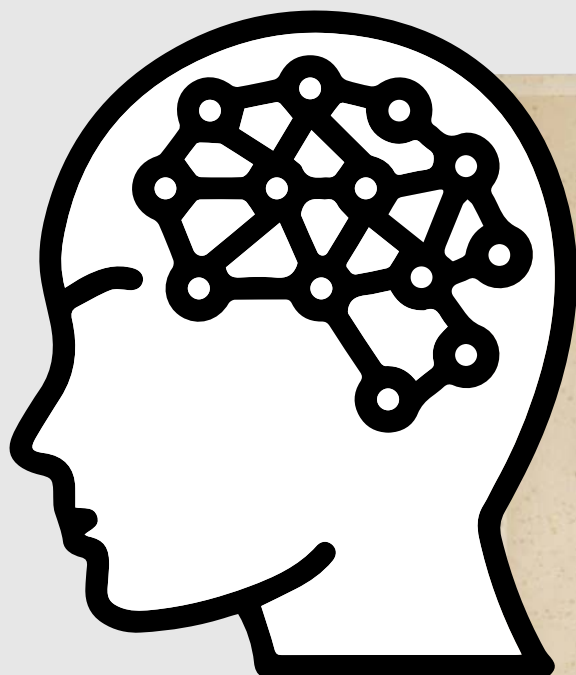
Établies au format XML-EAC, ces notices décrivent les notaires et études notariales de Paris du XV^e siècle à nos jours. Elles sont indexées à l'aide des référentiels fonctions, activités et lieux de Paris, et enrichies à mesure des découvertes faites dans les fonds ou par le dépouillement systématique de certaines sources (provisions d'office, dossiers de nomination...). Liées entre elles et avec les instruments de recherche qu'elles documentent, elles constituent ainsi un véritable écosystème favorable aux recherches faisant du producteur des fonds le pivot de leur présentation. On peut ainsi mettre en avant l'accent sur la richesse de tel minutier comme sur ses éventuelles lacunes.

À terme, au-delà de ces notices producteurs, l'objectif serait de disposer d'un dictionnaire biographique de tous les notaires de Paris, qui pourrait être complété par une analyse prosopographique sur certains points.



**Marie-Françoise Limon-Bonnet,
Jeanine Gaillard**

Responsable de l'administration
des référentiels
Département de l'administration
des données
Archives nationales



Antoine Juste Alphonse
Thomas (1804-1886)



Les archives notariales à l'heure de l'intelligence artificielle

Comment retrouver aisément un acte notarié parmi plusieurs millions de documents ? Pour surmonter ce défi, le Minutier central a participé au cours de ces dernières années à deux projets de recherche et développement. Décryptage.

Le premier, lancé en 2018 avec l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (INRIA), porte sur les répertoires des actes des XIX^e et XX^e siècles. Baptisé LectAuRep (Lecture automatique des répertoires), il a pour but de faire appel à la reconnaissance automatique d'écritures manuscrites (HTR) pour retranscrire ces milliers de pages, clés d'accès vers les minutes (voir encart LectAuRep).

Le deuxième projet porte sur l'amélioration de l'exploitation de nos ressources documentaires par les utilisateurs, grâce au développement d'outils qui leur permettront d'interroger les contenus en « langage naturel ». D'août 2021 à juin 2022, le Lab des archives (Florence Clavaud) a participé au développement de Sparnatural, éditeur visuel open source de requêtes SPARQL, dans le cadre d'un marché public passé avec la société Sparna, développeur principal de Sparnatural, en partenariat avec le ministère de la Culture et la BnF. Le Lab a choisi de travailler à partir de métadonnées décrivant les archives des notaires de Paris, métadonnées structurées en XML qui ont été converties en RDF (modèle Resource Description Framework) et sémantisées conformément à l'ontologie Records In

Context (RiC-O). Le jeu de métadonnées sélectionné représente un tiers du total des métadonnées du Minutier actuellement en ligne, soit 40 des 122 études existantes pour près de 58 millions de triplets. Deux démonstrateurs ont été élaborés à partir du graphe de connaissances produit, le premier, simple et généraliste, le second, plus spécifiquement adapté aux archives notariales. Les démonstrateurs, testés par un panel d'utilisateurs, ont notamment démontré qu'il était possible de travailler à grande échelle sur des métadonnées archivistiques « classiques » et que des requêtes, parfois complexes, pouvaient être élaborées de manière souple, tant pour les besoins des agents du Minutier (ex. : les actes de l'étude V datant des années 1850-1860 qui ont été numérisés), que pour des chercheurs désireux de limiter les bruits (obtenir tous les « Victor Hugo » à l'exclusion des habitants de l'« avenue Victor-Hugo ») ou de définir un corpus (ex. : les contrats d'apprentissage mentionnant l'activité de commerçant et la rue de Richelieu).



Aurélia Rostaing, Françoise Aujogue, Marie-Françoise Limon-Bonnet, Romain Le Gendre

« Le jeu de métadonnées sélectionné représente un tiers du total des métadonnées du Minutier actuellement en ligne. »

Lire automatiquement les répertoires de notaires

À l'heure de l'intelligence artificielle, des algorithmes permettent de lire automatiquement des manuscrits, le Minutier relève le défi !

Basé sur la reconnaissance automatique d'écritures manuscrites (*handwritten text recognition* ou HTR), LectAuRep a été mené de 2018 à 2021 avec l'équipe ALMAAnaCH dans le cadre de la convention Culture-Inria (Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique), en s'appuyant sur les logiciels libres Kraken/eScriptorium développés par Benjamin Kiessling et l'université Paris Sciences et Lettres (Scripta-PSL).

LectAuRep a principalement porté sur un échantillon de registres des XIX^e et XX^e siècles, mais aussi sur des répertoires d'Ancien Régime, avec des résultats parfois plus concluants à ce stade encore expérimental. La densité de l'interlignage faisait en effet davantage obstacle à la performance de l'algorithme que l'écriture en elle-même, pour la première moitié du XX^e siècle en particulier ; or, avec Kraken, une segmentation de qualité est une étape préalable indispensable à une reconnaissance d'écriture fiable (moins de 5, voire moins de 2 % d'erreur au niveau des caractères). Enfin, le projet a testé la reconnaissance d'entités

nommées sur des données d'HTR brutes (c'est-à-dire non corrigées ni éditées), ainsi que la reconstitution de la mise en page des répertoires et du contenu des colonnes avec un moteur de recherche en texte intégral, sur la plateforme d'édition TEI Publisher.

Les données de segmentation et de transcription de vérité terrain ont été mises à disposition sur GitHub/Zenodo et signalées dans le catalogue HTR-United afin d'être librement réutilisables.

Rien ne s'oppose à utiliser à l'avenir les mêmes outils pour lire des minutes et, au-delà, toutes sortes de corpus à la demande des usagers. Au demeurant, l'équipe a déjà développé un algorithme valable pour transcrire le contenu de registres d'enregistrements de contrats de mariage de commerçants.



Aurélia Rostaing

Numériser les archives notariales, quels projets ?

Les minutes et répertoires des notaires, riches d'informations en particulier pour la recherche généalogique, font l'objet de nombreuses demandes de consultation. C'est pourquoi les services d'Archives mènent des projets de numérisation. Retour sur l'expérience des Archives départementales de la Vienne.

Le premier projet a été lancé en 2011 sur une demande du Cercle généalogique de la Vienne. Il portait sur des minutes en mauvais état pour les rendre accessibles. Les AD ont donné l'accès aux liasses permettant la prise de vue par les membres du cercle avec leur propre matériel. En contrepartie, les images étaient accessibles pour les adhérents du cercle (via leur intranet) et pour les lecteurs des AD sur un poste informatique en salle de lecture. Au cours du projet, quelques restaurations nécessaires ont été financées par les AD.

- Entre 2011 et 2015 : 267 000 images d'actes réalisées et rendues accessibles.
- Limite du projet : une numérisation partielle puisqu'elle ne portait que sur des minutes non communicables et non sur des liasses entières et une qualité moyenne due au matériel utilisé.

En 2017, les AD obtiennent la possibilité de mettre en ligne ces images sur leur site internet pour l'ensemble du public.

Dès 2018, la numérisation entre dans une nouvelle phase. La numérisation de l'ensemble des minutes conservées aux AD86 n'était matériellement et finan-

cièrement pas envisageable. Le nouvel objectif fixé : numérisation des tables et répertoires des notaires conservés en 4 E et 8 U et mise en place de la numérisation à la demande.

Au total, 142 000 images concernant 809 répertoires identifiés cotés en 4 E (numérisés en interne via un numériseur) et 1 049 répertoires cotés en 8 U (effectués par un prestataire), soit 21 ml. La mise en ligne débute en 2018, les répertoires nouvellement identifiés sont numérisés et ajoutés. Depuis 2021, la totalité des répertoires est en ligne.

Aujourd'hui, les archives notariales numérisées de la Vienne représentent 409 000 images en ligne pour 180 000 vues ou clics. La consultation en ligne des répertoires, associée à celle des registres des hypothèques et de l'enregistrement, génère de nouvelles demandes de numérisation de minutes à la demande. Ces images ne rejoignent cependant pas les archives en ligne.

Gaël Chenard

directeur des Archives départementales de la Vienne

Propos recueillis par Aline Carpentier-Le Corre

Que numérise-t-on au Minutier central ?

Si la politique de numérisation du Minutier central des notaires de Paris contribue à alimenter des projets innovants, sa vocation première reste de concilier un certain niveau d'exigence en matière de conservation et les demandes quotidiennes de communication.

À cet égard, deux typologies documentaires, qui retenaient déjà l'attention à l'époque du microfilmage, continuent de faire l'objet d'un soin particulier :

- les répertoires chronologiques des actes qui sont systématiquement numérisés dès leur collecte et mis en ligne dans la Salle des inventaires virtuelle (SIV) ;
- les minutes en registres des XVI^e-XVII^e siècles, registres souvent très volumineux et peu manipulables, dont l'état matériel des reliures originelles est susceptible de se dégrader rapidement à cause de fréquentes manipulations.

Par ailleurs, depuis quelques années, une part importante des efforts du Minutier central porte sur la numérisation de minutiers plus contemporains constitués de registres de minutes : ils présentent un

compromis intéressant entre les moyens nécessaires à la préparation matérielle (constat d'état, chantier de reconditionnement) et intellectuelle (élaboration de fichiers de récolement), et l'assurance de leur bonne prise en charge par les opérateurs de numérisation. Ainsi, l'étude CIII (Vaugirard), sans répertoire mais dûment reliée, présente un ensemble complet intégralement en ligne pour la période 1806-1856 (près de 200 000 images !).

Quelle que soit la typologie, le principal écueil lors de la mise en œuvre de ces différents projets réside en la présence, au sein des différents ensembles, de documents nécessitant de passer entre les mains d'un restaurateur avant de pouvoir être confiés à un opérateur de numérisation. Une réflexion est en cours au sein des Archives nationales afin de parvenir à

augmenter les capacités en matière de restauration. Jusqu'à présent, l'essentiel des travaux s'effectue en interne, grâce aux restaurateurs de l'atelier de restauration, et porte notamment sur les documents intégrant la « Réserve » du Minutier. Ceux-ci, extraits de leur liasse d'origine en raison de leur fragilité ou de leur caractère prestigieux ou remarquable, sont systématiquement numérisés, en interne également, par l'atelier de photographie et numérisation.

Enfin, parce que le public ne penserait pas forcément à chercher ce type de pièces dans nos fonds, les collections « factices » du Minutier sont systématiquement numérisées. Il s'agit de placards de décès et autres affiches récupérés sur les liasses de minutes auxquelles ils servaient de chemises de protection, d'ensembles de valeurs de bourse, des bons de loteries et tombolas, des emprunts nationaux, des contrats d'épargne et assurances ou encore de papiers à en-tête divers et variés. Ces dernières années, l'apparition de scanners patrimoniaux au sein même des locaux du Minutier central a permis de contourner partiellement les limites liées aux moyens disponibles en matière de restauration, et d'améliorer le service rendu aux usagers : les demandes portant sur des articles identifiés comme étant en mauvais état matériel (entre 400 et 500 par an), et ne pouvant pas de ce fait être communiqués en salle de lecture, reçoivent généralement une réponse positive. En effet, une minute qu'un archiviste hésiterait à extraire pour communication

en salle de lecture peut désormais parfaitement être manipulée par ses soins le temps d'une numérisation, qui finira elle aussi dans la SIV. De la même manière, les commandes d'images d'actes (en bon état) par des particuliers auprès du service de reproduction sont, après un délai plus ou moins long, rattachées aux analyses correspondantes en SIV. Dans les deux cas de figure, l'idée est de traiter une demande ponctuelle et individuelle « jusqu'au bout », c'est-à-dire jusqu'à la mise en ligne des images, pour satisfaire, on l'espère, d'autres chercheurs !



Romain Le Gendre, Benoît Morant, Benjamin Davy, François Chancerel, Marie-Françoise Limon-Bonnet



Archives nationales, MC/RS//1489, dépôt d'un paquet secret par Jean Viot de Fonteny, bourgeois de Versailles, 22 mai 1784
© Département de l'image et du son

À chaque projet de numérisation son contexte !

Des événements précis ont conduit les Archives départementales de la Charente-Maritime (AD17) à la numérisation de fonds notariaux.

En 1998, les AD17 lancent le Programme d'informatisation des archives notariales anciennes (PIANA). Il s'agissait de décrire à la pièce les actes d'un notaire (M^e Guillaume Delavergne, notaire rochelais, 1746-1781), d'en indexer les typologies, puis de rédiger et d'informatiser un instrument de recherche afin d'étudier son activité. La numérisation du fonds est ensuite intervenue, dans le cadre du projet *Archives Canada-France*, soit 3 792 pages numérisées pour 7 355 notices.

En 2000, à l'approche des commémorations de la fondation de la Nouvelle-France et de la ville de Québec, ce projet, financé par les ministères de la Culture français et canadien, avait pour objectif la numérisation et la mise en ligne des fonds d'archives liés à l'histoire du Canada, conservés des deux côtés de l'Atlantique. Parmi ces fonds, ceux des notaires. Aux AD17, sept fonds de notaires de La Rochelle et de Rochefort des XVII^e et XVIII^e siècles ont fait l'objet d'une numérisation complète et d'une analyse à la pièce des minutes concernant les échanges avec la colonie (charte-partie, vente de navire, état de cargaisons, etc.) : soit 63 593 images. Une numérisation effectuée par des prestataires après classement, foliotage et estampillage des minutes.

L'inventaire des contrats d'engagement pour les Amériques vient compléter ce projet et constitue un instrument de recherche informatisé, en cours d'alimentation, soit 3 934 contrats ou images.

Le deuxième projet de numérisation d'archives notariales a vu le jour dans la perspective de l'ouverture de l'annexe des Archives départementales à Jonzac en 2008 : les minutes et répertoires de trente et un notaires de Jonzac et des alentours (pour les années 1573 à 1907), correspondant au premier versement de cette étude (3 E 113 – 59,80 ml), ont été numérisés. Quatre cent quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-douze pages ont ainsi été rendues accessibles sur les postes informatiques de la salle de lecture à Jonzac, puis mises en ligne sur le site internet des AD17.

Ces projets permettent de préserver les actes originaux des nombreuses consultations et de les rendre accessibles à un plus large public, notamment à l'étranger.



Aline Carpentier-Le Corre
Responsable de la valorisation des archives et de la gestion des archives notariales
Archives départementales de la Charente-Maritime

Archives privées des études : de nouvelles opportunités offertes à la recherche

On doit à Ernest Coyecque, archiviste paléographe déjà retraité, mais archiviste-conseil de la Chambre des notaires de Paris, le premier inventaire des « Mélanges », un ensemble documentaire de pièces qu'il jugeait intéressantes et extraites des dossiers de clients. Depuis une dizaine d'années, le redéploiement des fonds sur le site parisien et le travail de classement ont permis d'alimenter la Salle des inventaires virtuelle de ces dossiers, constitués au nom des clients.



Dossier de succession de Rosa Bonheur, Archives nationales, MC/ET/XXIX/1520
© Danis Habib

Le Minutier central des notaires de Paris dispose de plus de 600 mètres linéaires d'archives privées en provenance des études notariales. Elles sont entrées dans les années 1970, notamment sous l'impulsion de Marie-Antoinette Fleury et sont constituées, pour une très grande partie, de dossiers de clients, mais on y trouve également des archives administratives de l'étude, sa comptabilité, et un certain nombre d'outils de travail du notaire.

« On y fait de belles rencontres, y compris féminines, comme celles du dossier de succession de M^{me} Récamier ou celui de Rosa Bonheur »

À l'exception des « Mélanges », peu de fonds avaient été traités et mis à disposition du public, d'abord parce que certaines de ces archives n'étaient pas conservées sur le site parisien, mais aussi parce que cette activité n'était pas jugée prioritaire. C'est Jean Pouëssel qui réalisa les premiers instruments de recherche (IR) de dossiers de clients déposés par les études, en mettant au point un plan de classement succinct toujours efficace. Il reste beaucoup à faire, mais plus de quarante-six études disposent d'un IR conforme à l'ISAD-G décrivant leurs dossiers de clients. Ceux-ci sont souvent très riches. Dans le cas d'une vente

immobilière, on y trouvera par exemple les copies des titres de propriétés antérieurs, qui ne sont pas toujours tous repris dans la minute ou les correspondances échangées entre les parties impliquées dévoilant un processus de négociation dont la minute finale ne garde aucune trace.

Les ensembles ainsi décrits, fruits d'un « darwinisme archivistique » et d'une collecte aléatoire sont de dimensions très variées. Cela va d'un ou deux cartons de 10 cm à près de 400 cartons. La période concernée est, elle aussi, très vaste : si la plupart des dossiers datent du XIX^e siècle, quelques pièces peuvent remonter à l'Ancien Régime, voire au Moyen Âge, repoussant considérablement les bornes chronologiques de nos minutes qui datent pour les plus anciennes de la fin du XV^e siècle. En outre, on y fait de belles rencontres, y compris féminines, comme celles du dossier de succession de M^{me} Récamier ou celui de Rosa Bonheur...

Ont aussi été traités quatre fonds de comptabilité d'offices notariaux (avec un très intéressant registre de comptabilité du XVIII^e siècle pour l'étude XXIII) et quelques ensembles d'archives de fonctionnement des offices. Tous soigneusement indexés, ces IR peuvent être trouvés dans la SIV, soit par « Parcourir les fonds », soit par le formulaire « Recherche avancée ».

Nul doute que ces IR des dossiers de clients, comptabilité, tables et fichiers variés, etc., constituant les archives privées des notaires, mériteront l'intérêt des chercheurs qui s'interrogent sur le fonctionnement des études notariales parisiennes, sur le travail du notaire et sur son rôle auprès des familles.



**Marie-Françoise Limon-Bonnet,
Danis Habib**

Ils participent à la valorisation des archives : les bénévoles !

Depuis de nombreuses années, les services d'archives font appel à des bénévoles. Historiens, enseignants, magistrats, informaticiens, à la retraite ou non, passionnés d'histoire locale ou de généalogie, ont acquis une expérience personnelle de la recherche dans les archives et de la lecture de documents anciens.

Aux Archives nationales, et plus particulièrement au département du Minutier central des notaires de Paris, ils travaillent en groupe ou en solo, en fonction de leurs appétences. Membres d'une association généalogique relai (La France généalogique), ils viennent sur place une fois par semaine pour analyser les « actes de famille » sur une décennie (1780-1790, projet Généanot), ou au contraire, repèrent et photographient les inventaires après décès du XVI^e siècle, avant de les analyser à distance entre paléographes chevronnés (famillesparisiennes.org). Certains se lancent seuls dans le dépouillement de toutes les minutes ou mentions d'actes portées au répertoire d'une année donnée (l'année 1643), d'autres dans l'analyse exhaustive des minutes laissées par un notaire en particulier. D'autres encore transcrivent les contenus, collaborant à de véritables éditions de textes scientifiques, comme ce fut le cas de « Testaments de Poilus ». Il faut ensuite migrer ces nouvelles données

vers la Salle des inventaires virtuelle pour que tous puissent en faire usage, en attendant Girophares, la plateforme participative des Archives nationales qui devrait être lancée à l'été 2023 et qui permettra de fluidifier les échanges autour de projets collectifs.



Aurélia Rostaing,
Marie-Françoise Limon-Bonnet,
Romain Le Gendre



Bénévoles du projet Généanot aux Archives nationales
© Danis Habib avec l'aimable autorisation des bénévoles présents

La transcription des testaments de Poilus : un exemple de travail collaboratif

Aux Archives nationales, des centaines de testaments ont pu être identifiés, numérisés, décrits, encodés, et édités grâce à un projet associant archivistes, universitaires et bénévoles¹.

Dès 2017, ont été publiés cent trente-trois testaments de guerre de Poilus parisiens morts pour la France issus des fonds inédits du début du XX^e siècle². Le projet a ensuite été développé et sept cent quatre-vingts testaments supplémentaires ont été identifiés après dépouillement, par des archivistes retraités notamment, de 300 mètres linéaires de cartons. Leur numérisation a été réalisée en interne ; leur description précise, sous forme de tableur, a généré de nombreuses données exploitables. La plateforme a été ouverte en 2018³ : les internautes bénévoles ont

pu très rapidement se former, transcrire et encoder en *Text Encoding Initiative* — sans doute une première pour les archivistes dans leur relation avec des bénévoles — l'intégralité des testaments disponibles qui ont ensuite été publiés sur le site d'édition numérique à partir de 2020. On estime à environ neuf cents le nombre de testaments potentiellement présents dans les fonds parisiens non dépouillés.



Mélisa Locatelli

1. [<https://edition-testaments-de-poilus.huma-num.fr>]. Partenariat : École des chartes, université de Cergy - Pontoise, Fondation des sciences du patrimoine, AD Yvelines, AD Val-d'Oise, AN.

2. [<http://elec.enc.sorbonne.fr/testaments-de-poilus>]

3. [<https://testaments-de-poilus.huma-num.fr>]

Conclusion

Ce rapide survol a permis de mieux comprendre les enjeux des archives notariales : constitutions des fonds, les expériences de numérisation et d'indexation, confirmant ainsi la richesse de celles-ci et l'importance de leur collecte.

Les archives des notaires sont, après les registres paroissiaux et l'état civil, les documents les plus consultés en salle de lecture, réelle et virtuelle. Elles sont riches d'informations pour la recherche généalogique mais aussi pour des études historiques, sociologiques, économiques, etc.

La collecte des minutes de plus de 75 ans permet actuellement de faire entrer dans les fonds des actes passés pendant la Seconde Guerre mondiale, sources de données majeures pour d'éventuelles études.

À l'heure où de nombreuses études notariales fusionnent et où les Chambres départementales des notaires, partenaires privilégiés des services d'archives, sont amenées à se regrouper en Chambres interdépartementales, la collecte de ces archives publiques doit se poursuivre avec une grande attention.

Coordination : Aline Carpentier-Le Corre et Danis Habib

